

BauderLIQUITEC Reiniger

Fiche de données de sécurité (selon OChim 2015 – RS 813.11)

Date d'impression: 21.09.2017

Numéro de version 18

Révision: 19.01.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / de la préparation et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: BauderLIQUITEC Reiniger

Code du produit: 23100001; 23100005

No CAS: 141-78-6

Numéro CE: 205-500-4

Numéro index: 607-022-00-5

Numéro d'enregistrement: 01-2119475103-46

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

voir l'article 16

Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

Paul Bauder GmbH & Co. KG

Korntaler Landstrasse 63

70499 Stuttgart

Deutschland

Fournisseur:

Paul Bauder AG

Alte Zugerstrasse 16

CH-6403 Küssnacht a. R.

041 854 15 60

www.bauder.ag

info@bauder.ag

Tox Info Suisse:

145

www.toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 flamme



GHS07

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

- acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

vPvB: Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

N° CAS Désignation

141-78-6 acétate d'éthyle

Code(s) d'identification

Numéro CE: 205-500-4

Numéro index: 607-022-00-5

Indications complémentaires:

* Siehe Abschnitt 15

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Ne pas laisser les sujets sans surveillance. Autoprotection du secouriste d'urgence.

Après inhalation:

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire.
- Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Possible après dégraissage de la peau le contact prolongé. Crème pour la peau après un contact prolongé avec la peau.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

- Rince-bouche.
- Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Migraine
- Etourdissement
- Vertiges
- Perte de connaissance
- Nausées
- Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.
- Troubles gastro-intestinaux

Risques:

- Risque d'œdème pulmonaire.
- En cas d'ingestion et le vomissement subséquent, l'aspiration dans les poumons, ce qui peut conduire à des produits chimiques Pneumonie ou de suffocation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Peut provoquer somnolence et vertiges.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

- Dioxyde de carbone CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

- Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- En raison de la forte tension de vapeur, la température risque d'augmentation de rupture des vaisseaux.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Peut être dégagé en cas d'incendie:

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone CO₂

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

- Porter un vêtement de protection totale.
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications:

- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
- Si sans risque, retirer les containers de la zone de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- Éviter l'électricité statique.
- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Assurer une aération suffisante.
- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Tenir les récipients hermétiquement fermés. Contact prolongé ou répété avec la peau.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
- Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- Au moins 7 changements d'air

Préventions des incendies et des explosions:

- Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Seuls les équipements anti-explosion.
- Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.
- Tenir à l'abri de la chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Ne conserver que dans le bidon d'origine.
- Les lois et règlements pour le stockage et la manipulation de hasarder l'eau.
- Règlement pour le stockage de liquides inflammables.
- Stocker dans un endroit frais.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

- Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.
- Pour les joints et mastics pouvez utiliser: PTFE.

Matériaux de stockage appropriés sont:

acier au carbone inoxydable, en acier inoxydable. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

- Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

141-78-6 acétate d'éthyle (50-100%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm
Valeur à long terme: 1500 mg/m³, 400 ppm
SSc;

DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (population)	4,5 mg/kg bw/day (Long-term – systemic effects)
Dermique	DNEL	63 mg/kg bw/day (Long-term – systemic effects)
	DNEL (population)	37 mg/m ³ (Long-term – systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	1468 mg/m ³ (Acute – local effects)
		1468 mg/m ³ (Acute – systemic effects)
		734 mg/m ³ (Long-term – systemic effects)
		734 mg/m ³ (Long-term – local effects)
	DNEL (population)	734 mg/m ³ (Acute – local effects)
		734 mg/m ³ (Acute – systemic effects)
		367 mg/m ³ (Long-term – systemic effects)
		367 mg/m ³ (Long-term – local effects)

PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (sol)
PNEC 0,34 mg/kg (sédiment)
0,26 mg/l (eau)

Remarques supplémentaires:

- Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
- Éviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire

Filtre provisoire:



Filtre A/P2

(suite page 7)

Protection des mains:



Gants de protection

- Gants résistant aux solvants
- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
- Gants résistant aux solvants.
- Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
- Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
- À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants;

- Gants en caoutchouc butyle – butyle
- Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm
- par exemple KCL BUTOJET
- Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

- Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants. Au premier signe d'usure des gants de protection doivent être remplacés.
- Perméation / Breakthrough temps: ≥ 120 min (EN 374)
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

- Butylcaoutchouc

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

- Butylcaoutchouc

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

- Caoutchouc fluoré (Viton)
- Caoutchouc naturel (Latex)
- Caoutchouc chloroprène
- Caoutchouc nitrile
- Gants en PVC
- Gants en cuir

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

- Vêtement de protection résistant aux solvants



Vêtements de travail protecteurs

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

- Pas rejeter dans les canalisations / les eaux de surface / eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

- **Forme** Liquide
- **Couleur** Incolore

Odeur

Fruitée

Seuil olfactif

0,006 – 0,686 mg/l (gas in air)

valeur du pH

Légèrement alcalin

Changement d'état

- **Point de fusion / point de congélation** – 84°C (DIN 51751)

- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 74 – 78°C (DIN 53757)

Point d'éclair

– 4 à – 1°C (DIN 51755)

Inflammabilité (solide, gaz)

Pas de données disponibles

Température d'inflammation

≥ 425°C (DIN 51794)

Température d'auto-inflammabilité

Le produit ne s'enflamme pas spontanément

Propriétés explosives

Non déterminé

Limites d'explosion

- **Inférieure** 2,1Vol%

- **Supérieure** 11,5Vol%

Propriétés comburantes

pas classé comme comburant

Pression de vapeur à 20° C

~ 100 hPa

Densité à 20° C

0,9 g/cm³ (DIN 51757)

Taux d'évaporation

4,5 (n-BuAc = 1)

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau à 20° C

~ 80g/l

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol / eau

0,66 – 0,68 log POW

Viscosité

- **Dynamique à 20° C** ~ 0,45mPas (EN ISO 2555)

Cinématique

Pas de données disponibles

Teneur en solvants

Solvants organiques

100,0%

VOC (CE)

100,00%

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.2

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

- A la pression atmosphérique distillé sans décomposition.
- Éviter: Chaleur, flammes, étincelles.
- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Choc, éviter le frottement, la chaleur, des étincelles, de l'électricité statique.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles.
- Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.
- En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

10.4 Conditions à éviter

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

- les agents oxydants forts
- les acides forts
- Alcalis (bases, alcalis)
- métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Indications complémentaires:

- Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification		
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	DL50	4934 mg/kg (lapin) (OECD 401)
Dermique	DL50	> 18000 mg/kg (lapin)
	CL50	> 18000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50/4h	56 mg/l (rat)

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Les souris qui ont été exposés pendant 7 jours 6 heures par 4300 ppm développés, les changements sang légères, et la perte d'appétit. Les lapins qui ont été exposés pendant 40 jours une heure par jour 4400 ppm développés, des effets secondaires anémie sang et Milzerweiterung mineur. Il n'y avait aucun signe de cancérogénicité chez la souris ont été observées.

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée / irritation cutanée:

- Un contact cutané prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation de la peau.

(suite page 10)

(suite de la page 9)

Lésions oculaires graves / irritation oculaire:

- À court terme, une irritation réversible. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

- Ames test: négatif

Toxicité subaiguë à chronique

Mutagenicité in vitro:

- Ames test: négatif – avec et sans activation métabolique méthode: OECD 471
- Cytogénicité dosage dans des cellules de hamster chinois: négatif – avec et sans activation métabolique
Méthode: OCDE 473
- Lymphome de souris mutation génique des cellules: négatif – avec et sans activation métabolique –
Méthode: OECD 476

(Substance de référence: éthanol)

Mutagenicité in vivo:

- Mammifères test de micronoyaux sur les érythrocytes chez le hamster chinois et des souris mâles: négatif
Méthode: OCDE 474
- Effets cancérigènes: Aucun signe de cancérogénicité
- Toxicité pour la reproduction: Aucun effet sur la fertilité (Substance de référence: éthanol)
- Voies d'exposition gavage oral (souris espèces, méthode OCDE 416)
- DSENO: 26400 mg/kg de poids corporel / jour (pour l'acétate d'éthyle sur une base molaire)
- Espèces de rats, le type d'étude sur deux générations étude
- Effets dommageables pour le développement: Aucun tératogènes, des effets maternels ou developmental
(Substance de référence: éthanol)
- Espèces de rats, la méthode de l'OCDE 414, CSENO: 73300 mg m³ / Type d'étude du développement prénatal
- L'exposition répétée: Aucun effet négatif.
- Voies d'exposition gavage oral: les espèces de rats, la méthode EPA OTS 795.2600, DSENO: 900 mg/kg pc/jour
- L'exposition répétée: Aucun effet négatif
- Voies d'exposition par inhalation: espèce de rat, la méthode EPA OTS 798.2450, CSEO de 1,28 mg/l, 90 jours d'essai
- inhalation
- étude de toxicité subchronique

Indications toxicologiques complémentaires:

- L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner une anesthésie comme des maux de têtes, vertiges, etc.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Basé sur des informations actuellement pas connu Effets CMR.

Mutagenicité sur les cellules germinales

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

- Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique	
141-78-6 acétate d'éthyle	
EC50/24h	3090 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412, Part 11)
EC50/48h	164 mg/l (daphnia magna)
	3300 mg/l (scenedesmus subspicatus)
CL50/96h	230 mg/l (poisson)
	455 mg/l (pimephales promelas)
NOEC/72h	> 100 mg/l (Alge «Desmodesmus subspicatus») (OECD 201)
NOEC/21d	2,4 mg/l (daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

- Facilement biodégradable

Autres indications:

- DOC: > 70 %
- Biodégradabilité à 100 % en 28 jours (OCDE 301 D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- log P (o/w): 0,66 – 0,68
- En raison de coefficient de distribution n-Octanol/eau un enrichissement appréciable (bioaccumulation) dans les organismes n'est pas à prévoir (log P(o/w): 1-3).

12.4 Mobilité dans le sol

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

- **Valeur DCO:** 1816 mg O₂/g
- **Valeur DBO5:** 293 mg O₂/g

Indications générales:

- Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
- Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EW C). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

Recommandation:



- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.
- Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.
- Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Code déchet:

- S'il vous plaît entrer en contact pour organiser le contact avec le code de déchet au rebut de votre choix.

Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets

080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

Catalogue européen des déchets

L'attribution d'un code déchet EWC d'avoir à se ramifier et de traiter en particulier.

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1173

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE
IMDG, IATA ETHYL ACETATE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables
Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables

Indice Kemler 33

N° EMS F-E, S-D

Stowage Category B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

Indications complémentaires de transport

ADR

Quantités limitées (LQ) 1L

Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1L

Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

«Règlement type» de l'ONU

UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Éléments d'étiquetage SGH

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

- la substance n'est pas comprise

Catégorie SEVESO

- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

- 5000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

- 50000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

- Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales

Indications sur les restrictions de travail:

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

Classe de pollution des eaux:

classe B (classification selon liste)

VOC (CE) 100,00 %

VOCV (CH) 100,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

Acronymes et abréviations:

RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO	International Civil Aviation Organisation
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT	US Department of Transportation
IATA	International Air Transport Association
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL	Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50 Lethal concentration, 50 percent
LD50	Lethal dose, 50 percent
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Sources

www.gestis.de / www.echa.eu / logkow.cisti.nrc.ca

* Données modifiées par rapport à la version précédente